

---

Don du citoyen Lajoumard de deux offices, un de notaire et un de greffier, lors de la séance du 28 germinal an II (17 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Don du citoyen Lajoumard de deux offices, un de notaire et un de greffier, lors de la séance du 28 germinal an II (17 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 677;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_30030\\_t1\\_0677\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_30030_t1_0677_0000_10)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

Non, nous qui devons mériter le beau nom de fondateurs de la liberté universelle, nous ne fermerons le glaive vengeur de la liberté, que lorsque celle-ci aura brillé aux yeux de tous les peuples, que lorsqu'ils auront brisé leurs fers.

Honneur vous soit rendu, fidèles mandataires; vous avez de nouveau sauvé la République en refusant la paix qui vous étoit proposée; vous avez de nouveau bien mérité de l'humanité en proclamant la liberté des hommes de couleur, en abolissant cet esclavage honteux, cet infame commerce qui dégradait les hommes, et outrageait la nature.

Poursuivez, continuez vos travaux honorables, et nous ne cesserons de surveiller tous les ennemis de l'intérieur; nous ne cessons de faire des sacrifices pour le maintien de notre liberté, pour que ses défenseurs ne manquent de rien de ce qui leur est nécessaire.

Notre commune faible en population (elle est d'environ 4,000 âmes) mais forte en patriotisme a aussi déposé son offrande sur l'autel de la patrie; son emprunt forcé n'a pu rigoureusement produire qu'une somme de 1,600 liv., démonstration de son peu de richesses individuelles, mais l'esprit de républicanisme, le dévouement général ont rendu en dons ou prêts volontaires une somme de 9,198 liv. Cette petite commune fera plus, elle renouvellera ses offrandes, elle saura même se devêtir de tout si le salut de la patrie l'exige.

Nous vous faisons passer l'état des dons qu'on fait les sans-culottes de cette commune composant la Société populaire de Maringues.

Suit l'état des dons en linge et autres effets envoyés au département et au district les 2, 6 frimaire et 5 nivôse derniers, envoi certifié par les administrateurs de département, consistant en 53 chemises 6 paires de bas, 2 mouchoirs, et 2 cols, 2° envoi certifié par les mêmes consistant en 284 chemises, 30 paires de bas, 13 mouchoirs, un sac de toile, une paire de guêtres, 2 cols blancs; 3° envoi de 2 marcs 2 onces 6 gros argent et 2 gros 10 grains d'or; 4° envoi certifié par les administrateurs de district, consistant en 54 chemises, 2 mouchoirs de poche, 2 paires de bas et 2 paires de souliers, 3 croix en or émaillées provenant de dons faits par des citoyennes ci-devant chanoinesses.

N°. La commune de Maringues a fait ouvrir une caisse dans laquelle, les citoyens se hâtent de verser leur métal d'or et d'argent et reçoivent en échange des assignats républicains. Vive la République !

GRIMADIER (présid.), VAUZELLE (secrét.), BOUDET (secrét.), FRADIN (secrét.), Margot (secrét.).

## 20

Les communes de Chapelle-Guillaume, Fouaizé, les Autels-Saint-Eloy, Ville-Villon, Moulhard et Chapelle-sur-Vens, annoncent l'envoi de l'argenterie de leurs églises à la monnaie et demandent la conservation de ces églises, pour être transformées en temples de la Raison. (1)

(1) P.V., XXXV, 282. B<sup>in</sup>, 3 flor. (2° suppl<sup>t</sup>).

Elles félicitent la Convention sur ses glorieux travaux, sur son énergie et son courage à déjouer les conspirations, et l'engagent à rester à son poste pour sauver et faire le bonheur de la République (1).

## 21

Le citoyen Léonard Lajoumard, propriétaire de deux offices, l'un de notaire et l'autre de greffier, en fait don à la Nation. (2).

## 22

La société populaire de Marcigny-sur-Loire vient d'armer, équiper et monter trois cavaliers, pour la défense de la Patrie. (3).

[Marcigny-sur-Loire, 29 vent. II] (4).

Citoyens représentants,

La Société populaire des sans-culottes de Marcigny, jalouse de seconder vos efforts, d'affermir la République et d'abattre la tête orgueilleuse des rois, ces fléaux de l'humanité, a armé, équipé et monté 3 cavaliers qui viennent de partir. Une nouvelle souscription est ouverte pour un quatrième qui suivra incessamment. Soyez fermes et inébranlables, sages représentants, la vigilance des braves républicains, toujours attentifs à votre voix déjouera les complots de l'aristocratie et du fanatisme; ces braves sans-culottes sont prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour affermir cette chère liberté qui vous coûte tant de peines et de travaux, et que des traîtres, de vils esclaves et des tyrans coalisés s'efforcent de nous enlever par toutes sortes d'infâmes moyens. Leurs menaces, leur injustice et leur cruauté ne feront qu'enflammer notre courage et n'eussions-nous qu'un souffle de vie, nous nous écririons vive la République et périssent les traîtres. Vive la Montagne. S. et F. »

DUPUY, CARTIER, CARTIER, MEILLEURAT, PERRET (du C. de correspondance).

## 23

La commune de Maineville, district d'Andely, envoie l'argenterie de son église, (5) se montant à 17 marcs 7 onces 6 gros (6).

(1) B<sup>in</sup>, 2 flor.

(2) P.V., XXXV, 282. B<sup>in</sup>, 3 flor. (2° suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XXXV, 282. B<sup>in</sup>, 29 germ. (2° suppl<sup>t</sup>); C. Eg., n° 608; M.U., XXXVIII, 455.

(4) C 300, pl. 1059, p. 15.

(5) P.V., XXXV, 283.

(6) B<sup>in</sup>, 3 flor. (2° suppl<sup>t</sup>).